

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2016

### SESSION ORDINAIRE

L'an deux mille seize, le 5 du mois de février, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 27 janvier 2016 s'est réuni salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.  
Était absents : Madame Anne Marie DACEUX (excusée, avec pouvoir à Madame Odile SARCOU)

Monsieur Florian FRACHET

Secrétaire de séance : Madame Nicole JOUBERT

La lecture du compte-rendu du 27 novembre 2015 n'a donné lieu à aucune observation.

### ORDRE DU JOUR

Vu le contexte soudain et important, Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour pour aborder la situation du RPI MEILHARDS/LA PORCHERIE en raison d'une éventuelle suppression de poste sur le site de La Porcherie.

Monsieur le Maire évoque les faits qui ont amené l'Inspection Académique de Haute-Vienne à prévoir cette suppression et énumère les actions à mener par les parents d'élèves et la municipalité.

Toutes ces actions ont un seul but : sauver le RPI MEILHARDS/LA PORCHERIE.

#### 1 - Commerce / Epicerie

Monsieur le Maire n'ayant pas trouvé de repreneurs pour le commerce épicerie, il envisage l'ouverture d'une épicerie communale (une première en Corrèze) pour ses administrés.

Ce commerce sera tenu par un employé communal qu'il faut recruter et impose la création d'une régie avec un budget annexe propre et autonome.

Ce commerce ouvrira dans le courant du mois de Mars 2016, plusieurs démarches administratives étant nécessaires et obligatoires avant l'ouverture.

Monsieur le Maire a sollicité les services de l'Etat ainsi que Monsieur le Trésorier de Treignac pour connaître les démarches réglementaires.

Monsieur le Maire expose très précisément le rôle d'une épicerie communale et demande à son Conseil le vote de plusieurs délibérations pour concrétiser ce projet.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée délibérante l'ouverture d'une « épicerie communale ».

1/ Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** l'ouverture d'une "épicerie communale".

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

**14 voix pour**

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents administratifs.

2/ Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un Budget annexe M4 intitulé "Epicerie de Meilhards" ; ce budget annexe sera totalement indépendant des autres budgets communaux, et de voter son montant.

En collaboration avec Monsieur Jouglar, Trésorier de Treignac, Monsieur le Maire présente un budget équilibré à 101 000.00 € (recettes / dépenses).

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** la création d'un Budget annexe M4 autonome intitulé "Budget épicerie de Meilhards".

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

**14 voix pour**

- **Approuve** le montant du budget annexe équilibré à 101 000,00 €.

Le vote à main levée donne les résultats suivants :

**14 voix pour**

- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes démarches et signer tous documents administratifs.

3/Pour assurer le fonctionnement, il faut aussi créer une Régie propre à l'épicerie de Meilhards.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner pour la création de cette Régie.

Le vote à main levée a donné le résultat suivant :

**14 voix pour**

4/Il est donc nécessaire de nommer un régisseur titulaire et un mandataire suppléant. Monsieur le maire propose que le régisseur titulaire soit issu du Conseil Municipal et propose Madame Odile SARCOU.

Le Conseil Municipal approuve.  
Le vote à main levée donne le résultat suivant :  
**14 voix pour**

5/Pour le recrutement d'un employé communal, une annonce à Pôle Emploi a été contractée et après étude des candidatures, Monsieur le Maire propose Madame Sylviane RICHARD ; il précise que cet emploi sera un CUI-CAE de 28 heures.

Le Conseil Municipal approuve.  
Le vote à main levée donne le résultat suivant :  
**14 voix pour**

6/Monsieur le Maire propose que Madame Sylviane Richard soit nommée mandataire suppléant de la régie « épicerie »

Le Conseil Municipal approuve.  
Le vote à main levée donne le résultat suivant :  
**14 voix pour**

7/Le budget de l'épicerie étant autonome et totalement indépendant des budgets communaux, une ligne de trésorerie (apport de fonds de 10 000€), ouverte auprès d'un établissement bancaire est nécessaire pour démarrer cette activité commerciale.

Après consultation auprès des différents établissements, Monsieur le Maire expose la proposition du Crédit Agricole Centre-France, il demande au Conseil Municipal de pouvoir ouvrir cette ligne de trésorerie, de choisir le Crédit Agricole comme organisme prêteur, de décider de la somme de 10 000€ sur 12 mois et l'autorisation de signer tous les documents y afférents.

Le vote à main levée donne le résultat suivant :  
**14 voix pour**

8/ Monsieur le Maire précise que l'achat ou la location d'équipements tels que caisse enregistreuse, TPE, logiciel, etc... seront nécessaires.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à effectuer toutes les transactions utiles.

Le vote à main levée donne le résultat suivant :  
**14 voix pour**

Monsieur le Maire précise que l'ouverture de ce commerce dépend de l'avancée des démarches administratives et espère son ouverture pour le début du mois de mars prochain.

## 2 - Matériel informatique école

Monsieur le Maire rapporte que dans le cadre du "Programme Ecoles Numériques 2016" l'Etat et le Département de la Corrèze se sont associés afin d'apporter leur aide à l'ensemble des écoles corréziennes.

Monsieur le Maire rappelle que l'école est vitale pour la commune, il est conscient que ces équipements informatiques seront un plus pour tous les enfants scolarisés dans le RPI.

« Quadria » qui est déjà intervenue dans l'école propose du matériel numérique à hauteur de 3 443,00€ HT avec une subvention de 80%, soit 2 800,00€.

Après délibération, le conseil Municipal décide :

- **De déposer** un dossier d'acte de candidature "Programme Ecoles Numériques 2016", (renseigné conjointement par la mairie et l'école) auprès de la DSDEN
- **D'adopter** le devis "QUADRIA" correspondant à l'enveloppe dédiée aux communes de moins de 2 000 habitants (3 500€ HT)
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs.

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

**14 voix pour**

## 3 - Chemins communaux

L'aménagement du maximum des chemins communaux sera réalisé par les employés communaux.

Le chemin communal du Goutaillou, en commun avec Lamongerie, nécessite une réfection par une entreprise ; les travaux seront pour moitié à la charge de chaque commune.

Une possibilité de subvention départementale est à l'étude, un dossier va être déposé. Si subvention il y a, chaque commune en obtiendra la moitié.

Trois entreprises proposent leurs devis :

- Entreprise Nicolas LAVAUD de Salon-la-Tour : 16 621,20 € T.T.C.
- Entreprise Aymeric NANOT (sans les fournitures évaluées à 4 000€) : 10 480,00 € T.T.C.
- Entreprise BACHELLERIE : 9 168.00 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide de choisir** l'entreprise BACHELLERIE pour effectuer les travaux
- **Autorise** Monsieur le Maire à monter le dossier de subvention

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

**14 voix pour**

#### 4 - Questions diverses

Par courrier, Monsieur Olivier LAVAURE, traiteur, demande à la commune d'effectuer des travaux dans le local entrepôt.

Monsieur le Maire propose que la commune achète les matériaux, les travaux restant à la charge de Monsieur LAVAURE.

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

**14 voix pour**

\*\*\*\*

Le local servant de cabinet infirmier étant désormais vacant suite au départ de Mesdames OUVRARD et VIOSSANGE-AZNAR, infirmières libérales, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une demande a été faite par Madame DUBERNARD Marie-José, infirmière libérale sur la commune de La Porcherie, pour louer ce local communal à titre professionnel.

Monsieur le Maire a en sa possession un arrêté de l'A.R.S. autorisant Madame DUBERNARD à ouvrir un cabinet secondaire et d'y apposer sa plaque professionnelle en extérieur.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Accepte** de louer le local communal sis 3, Place du Monument à Madame DUBERNARD Marie-José, Infirmière Diplômée d'Etat
- **Vote** le montant du loyer à 130,00€/mois
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le vote à main levée donne le résultat suivant :

**14 voix pour**

\*\*\*\*

Monsieur le Maire annonce que chaque premier jeudi de chaque mois, à partir de 14h30, la petite salle de la salle polyvalente sera mise à disposition gratuitement pour accueillir tous les administrés qui souhaitent se rencontrer pour jouer aux cartes ou à divers jeux de société.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire avertit le Conseil Municipal que compte tenu du départ de Monsieur JOUGLAR, Trésorier de Treignac, il souhaite que les Comptes Administratifs 2015 soient votés en sa présence fin février.

\*\*\*\*

Le Conseil Municipal est invité samedi 5 février à 19 heures au vin d'honneur offert par les Pompiers de Chamberet à l'occasion de leur Fête de Sainte Barbe.

\*\*\*\*

Monsieur le Maire annonce qu'une Campagne Nationale de Sensibilisation **aux gestes qui sauvent** est organisée par le Ministère de l'Intérieur tout au long du mois de février.

Des sessions de deux heures, accessibles à tout public à partir de 10 ans, se composent de deux modules :

-« alerter, masser, défibriller »

- « traitement des hémorragies »

En Corrèze, 122 sessions d'initiation sont proposées, réparties les samedi et dimanche, principalement dans les centre d'incendie et de secours.

Inscription obligatoire sur le site Internet de la Préfecture : [www.correze.gouv.fr](http://www.correze.gouv.fr)

Planning et informations sur le site Internet de la commune.

L'achat d'un défibrillateur étant prévu prochainement, Monsieur le Maire espère que de nombreux administrés participeront à ces formations gratuites.

\*\*\*\*

Mesdames Marie GAGNOL et Stella DICKERS remercient la commune et le "Noël des Aînés" pour le colis de Noël.

\*\*\*\*

Courriers de remerciement de la part des familles :

BACHELARD, suite au décès de Monsieur Robert BACHELARD

DUPUY, suite au décès de Madame Alexandrine DUPUY

COIGNAC, suite au décès de Madame Renée COIGNAC

\*\*\*\*

Félicitations pour l'arrivée d'un petit MATHEO dans la famille GALLOIS / DA SILVA (Lotissement Beausoleil).

Monsieur le Maire propose un geste de bienvenue.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.